AR Prefecture
017-251702197-20250404-C2025_16-DE
Reçu le 18/04/2025

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du vendredi 4 avril 2025

Date de convocation : 4 mars 2025	Nombre de membres	présents :	57
Nombre de membres en exercice : 83		absents :	26
Date de publication : 18 avril 2025			

Décision ADOPTÉE : Voix POUR : 57 ; Voix CONTRE : 0 ; Abstentions, blancs ou nuls : 0 **– Délibération nº C2025-16**

OBJET : Fonds propres de la SEM EMA

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le QUATRE du mois d'AVRIL, vendredi à 10 heures 34 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 4 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 57 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
Mme BROSSARD Josée, suppléante de M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. MONNET Pascal, suppléant de M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré

AR Prefecture
017-251702197-20250404-C2025_16-DE
Reçu le 18/04/2025

M. COIFFÉ Luc, suppléant de M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. BODAN Yannick, suppléant de M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GALIEN André, suppléant de M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelaillon-Plage
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. PETONNET Denis, suppléant de M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. BEAUVAIS Jean-Paul, suppléant de M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. FRANQUE DE LUXEMBOURG Dominique, suppléant de Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. THICKETT Eric, suppléant de M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 26 délégués

M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha, excusée
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord, excusé
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Ile de Ré, excusé
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelaillon-Plage, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré, excusé
M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

AR Prefecture

017-251702197-20250404-C2025_16-DE
Reçu le 18/04/2025

M. le Président rappelle que, après de premiers projets apportés par ses actionnaires, la SEM EMA a entrepris un développement propre depuis 2021, avec une grappe des 14 projets d'ombrières photovoltaïques (2,1 MWc / 3 M€) commandées à l'entreprise See You Sun (SYS) depuis 2021 – dont les premières sont enfin en service. En parallèle, la SEM EMA s'est associée à SYS dans la SAS Ombrière 17, société qui doit concrétiser, en 2025, une seconde grappe de 11 projets totalisant 3 MWc (4,2 M€).

Par ailleurs, au cours des derniers mois, la SEM EMA a également noué un nouveau partenariat avec l'entreprise Terre d'Energie Développement, autour de la création d'un parc photovoltaïque au sol de 10 MWc. Enfin, pas moins de 28 projets (pour 6,5 MWc) ont été identifiés sur les différentes communes du territoire d'action de la SEM EMA et plusieurs d'entre eux devraient voir le jour dès cette année 2025.

Ces initiatives nécessitent de nouveaux apports en capitaux propres. Or, lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la société, les administrateurs ont jugé qu'une recapitalisation était prématurée, la SEM étant encore déficitaire en 2024 – comme chaque année depuis sa création.

Pour autant, les perspectives à court terme (dès 2025) indiquent, du seul fait des mises en service récentes d'ombrières, la SEM EMA devrait se retrouver bénéficiaire dès cette année.

Pour ne pas freiner les nouveaux développements en cours, M. le Président propose d'engager le SDEER dans ses responsabilités de principal actionnaire de la SEM EMA et de lui donner mandat pour toute opération d'apport en fonds propres à la SEM EMA, jusqu'à hauteur de 200 000 €, selon le schéma accepté par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la société (recapitalisation, apport en compte courant d'associés, notamment), ainsi que pour toute opération de rachat de parts des autres actionnaires, jusqu'à hauteur de 200 000 €.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui lui ont été présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président